

Fonds Tanaka 2025

Bourses du Fonds Tanaka pour soutenir les jeunes chercheurs et chercheuses prometteurs en études japonaises

Lignes directrices – Octobre 2025

Date limite de dépôt des candidatures:
31 janvier 2025

Historique

Le Fonds Tanaka a été créé en 1974, à l'occasion d'un échange de cadeaux entre le gouvernement du Canada et celui du Japon. Le Canada a offert un million de dollars au Japon pour promouvoir les études canadiennes dans les universités japonaises alors que le Japon a versé 300 millions de yens pour la mise en valeur des programmes d'études japonaises dans nos universités. Le cadeau des Japonais a servi à établir le « Fonds en fiducie de la Fondation du Japon pour la promotion des études japonaises dans les universités canadiennes ». Selon les directives de la Fondation, le fonds devait être administré sous forme d'une dotation dont le revenu servirait à financer et à promouvoir les études japonaises dans les universités et collèges du Canada. Universités Canada administre ce fonds depuis 1975.

Jusqu'en 2016, le soutien aux conférences de langue japonaise dans les universités canadiennes a été financé. En 2018, le Fonds Tanaka a été restructuré pour concentrer son soutien sur les jeunes chercheurs et chercheuses émergents afin de favoriser la prochaine génération de chercheurs et chercheuses au Canada.

C'est avec plaisir que nous lançons l'appel à candidatures pour les **Bourses du Fonds Tanaka 2025 visant à soutenir les jeunes chercheurs et chercheuses prometteurs en études japonaises.**

- Des bourses allant jusqu'à un maximum de 12 000 \$ sont disponibles pour les étudiants de niveau Maîtrise et Doctorat.
- Les bourses soutiennent un maximum de trois mois au Japon.
- Un total de 60 000 \$ est disponible pour la compétition de 2025.
- Les candidatures doivent être soumises au plus tard le vendredi 31 janvier 2025.

Mise en œuvre du projet

Les résultats de la compétition de 2025 seront annoncés en avril 2025 et tous les voyages doivent être complétés d'ici le 31 mars 2026. Tous les rapports doivent être soumis dans les 30 jours suivant la fin du voyage financé.

Admissibilité

La compétition du Fonds Tanaka 2025 est ouverte :

- Aux personnes détenant la citoyenneté ou la résidence permanente canadienne.
- Aux personnes étudiantes de niveau supérieur (maîtrise ou doctorat) :
 - Inscrites au sein d'une université canadienne.
 - Effectuant des recherches liées au Japon (y compris des recherches comparatives) en utilisant des méthodes des sciences humaines ou sociales.
- Aux personnes étudiantes de maîtrise qui effectuent des recherches pour leur mémoire de maîtrise.
- Aux personnes étudiantes de doctorat qui effectuent des recherches pour leur proposition de thèse.
- **Les personnes candidates au doctorat ne sont pas admissibles au Fonds Tanaka.**
- Une priorité sera accordée aux personnes candidates dont le dernier diplôme a été obtenu il y a moins de cinq ans.

Conditions

1. La Bourse du Fonds Tanaka est valable au Japon, mais les voyages à d'autres endroits peuvent être envisagés si cela se justifie.
2. Pendant leur séjour au Japon, les bénéficiaires de bourse doivent consacrer tout leur temps à la réalisation des objectifs décrits dans leur candidature.
3. Les bénéficiaires recevront une approbation éthique avant de voyager (le cas échéant).
4. Si une personne dont la candidature est retenue se voit offrir une autre bourse dont la durée chevauche celle de la bourse du Fonds Tanaka, la personne devra renoncer à l'une des bourses pour la période de chevauchement.
5. Aucune prolongation de la durée du séjour au Japon financé par la bourse ne sera autorisée, quelle que soit la raison.
6. Les bénéficiaires sont responsables de prendre les dispositions nécessaires pour les visas, les vols, les affiliations institutionnelles, l'hébergement et l'assurance santé.

Financement

Dépenses admissibles:

- Billet d'avion – aller-retour en classe économique, le trajet le plus direct à partir de la résidence de la personne bénéficiaire de bourse.
- Frais de recherche (veuillez également vous référer à la liste des dépenses non admissibles).
- Indemnité journalière – 150 dollars canadiens.

Dépenses non admissibles:

- Coûts indirects – dépenses non essentielles à la réalisation du projet décrit dans la candidature.
- Matériel/équipement pouvant être utilisé de manière permanente tels que des ordinateurs, des fournitures informatiques, des fournitures de bureau (par exemple, photocopieurs, appareils électriques) ou des meubles (bureaux, chaises).
- Billet d'avion international dépassant le tarif estimé pour l'itinéraire le plus court entre la ville d'embarquement et la destination en classe économique.
- Coûts liés aux divertissements, aux loisirs ou autre coûts liés aux études de la langue ou l'acquisition d'autres compétences.

Décaissements:

- Universités Canada versera la bourse en deux versements :
 1. 80% de la bourse seront décaissés sur réception des dates de voyage et de l'accord de bourse signé.
 2. 20% du montant seront décaissés après approbation des rapports narratif et financier du bénéficiaire (à soumettre au plus tard 30 jours après la fin du voyage financé).

Les fonds non dépensés doivent être retournés à Universités Canada.

Informations concernant le dépôt des candidatures

Tous les dossiers de candidature doivent être reçus par Universités Canada au plus tard le **vendredi 31 janvier 2025**.

Les dossiers de candidature doivent être soumis via le portail en ligne d'Universités Canada : https://portal.scholarshippartners.ca/s_Login.jsp

Enregistrez un compte en suivant le lien et en cliquant sur « Enregistrement ». Une fois votre adresse électronique confirmée et votre mot de passe configuré, vous serez redirigé.e vers la page d'accueil du portail. Cliquez sur les bourses d'études publiques et recherchez Tanaka. Cliquez sur « Postuler en ligne ».

Les dossiers de candidature envoyés par courrier électronique, par télécopie ou par la poste (en format papier) seront rejetés. Les demandes incomplètes ne seront pas soumises au comité de sélection.

Pour être considéré comme complet, un dossier de candidature doit inclure :

- Un formulaire de candidature dûment complété (via le portail en ligne)
- Les relevés de notes
- Un formulaire budgétaire rempli
- Un curriculum vitae à jour
- Deux formulaires de référence ou lettres de référence équivalentes

Comité de sélection

Universités Canada désignera un comité de sélection pour examiner les candidatures. Toutes les personnes ayant soumis un dossier de candidature seront informées de la décision du comité de sélection en avril 2025. Toutes les décisions sont définitives.

Critères de sélection

Les critères de sélection sont les suivants :

A. Contribution de la recherche aux études japonaises au Canada (20 points)

Chaque proposition sera évaluée en fonction de sa contribution au domaine des études japonaises (une sous-catégorie d'études thématiques centrées sur la recherche en sciences sociales et humaines sur le Japon, qui comprend l'étude de la langue, de la culture, de la littérature, de la politique, de l'histoire, de la religion, de l'économie, de la philosophie, du cinéma, des arts et des sciences) au Canada, qui comprend la diffusion des résultats de la recherche.

B. Pertinence et innovation de la recherche proposée (20 points)

Chaque proposition sera évaluée dans la mesure où elle démontre la pertinence de la recherche proposée pour la création, la diffusion et l'application continue des connaissances à l'appui des études japonaises au Canada. Elle explique également l'importance du voyage proposé pour atteindre les résultats attendus.

C. *Objectifs, méthodologie et résultats (35 points)*

La clarté des objectifs du projet sera évaluée, de même que la solidité et la viabilité de la méthodologie proposée, du plan d'action et des résultats attendus.

D. *Qualifications des personnes candidates (10 points)*

La pertinence des chercheurs - leurs qualifications et leurs capacités linguistiques - sera évaluée.

E. *Budget (15 points)*

Le comité évaluera si le budget est réaliste, bien appuyé et s'il présente une utilisation efficace des ressources.

Exigences relatives aux rapports

Tous les bénéficiaires du Fonds Tanaka doivent soumettre un rapport narratif et financier (un modèle de rapport sera fourni par Universités Canada).

Tous les rapports doivent contenir :

- Un résumé de 250 mots portant sur le raisonnement du projet, ses objectifs, sa méthodologie et ses résultats, mettant l'accent sur les résultats attribuables, en tout ou en partie, aux activités soutenues par le Fonds Tanaka, y compris la manière dont la recherche fait avancer les études japonaises au Canada.
- Une description de la méthodologie et des activités.
- Une liste de tous les résultats, produits et réalisations.
- Une évaluation globale et des recommandations.
- Deux ou trois photos haute résolution du projet, avec des légendes, qui peuvent être utilisées par la Fondation Japon dans ses publications.

Pour toute question, veuillez envoyer un courriel à : tanaka@univcan.ca